

COMPTE-RENDU DE REUNION

COFIL DU SITE NATURA 2000 « Site à *Botrychium simplex* et châtaigneraie du Bozio » FR9402007 du 9 décembre 2016

Excusés : Sous-Préfet de Haute-Corse Sébastien CECCHI représenté par la DREAL, Alain DELAGE, Carole PIAZZA et Laëtizia HUGOT (CBNC), Florian GALINAT (CRPF), Patrick MARTIN (ONCFS), Sébastien LECCIA (OEC), Carine FRANCHI (GRPTCMC), David POLI

DEROULE DE LA REUNION

Le Comité de pilotage, accueilli par le SIVOM de Piedicroce et est réuni pour la deuxième fois lors de cette animation Natura 2000. Nous sommes en comité restreint, seulement 5 personnes présentes. Le site Natura 2000 et la structure animatrice sont rapidement présentés, ainsi que le bilan d'animation 2016 et synthèse des trois années d'animation et le projet de création et de modification de fiches action puis sont discutées les actions réalisées en 2017 et restantes encore à réaliser.

Madame le Maire de Carchetu-Brusticu propose qu'un agent communal abatte le Robinier faux-acacia. Pour le reconnaître, c'est le seul arbre qui ressemble à un acacia au bord du cours d'eau et de la retenue de Rustaggio, il faut le couper à ras (de préférence sectionner en grande partie les racines) en période hivernale. Les prochaines années, il faudra aussi casser les éventuels rejets.

Bilan de l'animation 2016 et synthèse des trois années d'animation :

En 2016, ont été réalisés par le CEN Corse (Caroline Massoni) :

- la gestion administrative et financière : renseignement de l'outil SUDOCO, prise de contacts, organiser une réunion de COPIL, rédiger le compte-rendu de COPIL, sensibiliser à l'application du régime d'évaluation des incidences, rédaction du bilan d'animation et synthèse des trois années d'animation
- Communication et sensibilisation : Réunion d'information
- Châtaigneraie - Projet de territoire de rustaggio : Réunion d'information auprès des propriétaires
- Habitats aquatiques : veille

Programme d'animation 2016 (en **bleu** ce qui a été réalisé ; en **vert** ce qui doit encore être fait ou en cours ; en **orange** ce qui a été abandonné) :

Les missions définies pour 2015 par le CEN Corse sont les suivantes :

- la gestion administrative et financière :
 - o réunions et échanges CEN / DREAL et CR de réunions : **oui**
 - o échanges avec la commune, l'ASL, CBNC, CRPF et autres acteurs locaux : **oui**
 - o organisation d'un COPIL : **9 décembre 2016**
 - o remplissage SUDOCO : **oui**
 - o bilan d'animation 2016 : **oui**
 - o compte-rendu de COPIL : **en cours**
 - o programmation année 2017 : **oui**
- Communication, sensibilisation :
 - o Relais auprès des points d'information locaux (PNRC, mairies) et des guides locaux de randonnées : **oui**
 - o Réunion d'information Natura 2000 à Bustanico : **Réunion le 2 août 2016 à Bustanico**
 - o Site internet du CEN Corse mis à jour: **oui**

- Panneau d'information à Carcheto : [conception informatique réalisée, pas de remarque](#)
- Autres : [page facebook créée « Châtaigneraie de Carchetu-Brusticu »](#), [Reportage viaStella suite au chantier réalisé en avril](#)
- évaluer la faisabilité de mise en place d'un panneau d'information à Punta Mufraghje : [devis demandé à la mairie, contact avec un berger, difficulté de mettre en place le panneau sur place](#)
- Autres suivis par l'animateur : projet de table d'orientation (CC Costa verde) et projet de signalétique du sentier mal cunciliu (mairie Carcheto)
- Châtaigneraie - Rustaggio :
 - Financements concernant la restauration de la châtaigneraie : [mesure du PDRC 7.6.1 \(100% d'aide\)](#)
 - Une réunion d'information auprès des propriétaires : [le 29 juillet 2016 à Carchetu \(sans le CRPF\)](#)
 - Organisation d'un chantier bénévole : [le 9 avril 2016](#)
 - [Définition de secteurs prioritaires pour de l'animation foncière avec l'ASL Hauts Orezza](#)
 - L'AFP de Carpineto travaille sur des secteurs d'aménagements en lien avec l'ODARC
- Milieux aquatiques :
 - Visite Punta Mufraje : [30 juillet, Botrychium non observés mais observation de la Salamandre de Corse](#)

Concernant la châtaigneraie, en 2015 nous avons bien constaté la difficulté de mettre en place un projet « rustaggio », vu la complexité du foncier mais aussi de l'absence d'une fiche action « restauration de la châtaigneraie ». L'objectif est bien de restaurer la châtaigneraie sur de grands ensembles cohérents en se basant sur les associations de propriétaires. Sont donc proposés :

- Une nouvelle fiche action « Restauration de la châtaigneraie » (GC11), il est proposé de rajouter la notion d'amélioration ou création d'accès (piste, sentier...) (Cf. annexe 1, fiche action modifiée)
Rappel, pour toute ouverture de piste, une demande d'autorisation doit être faite auprès de la DDTM2B et une évaluation des incidences est alors automatiquement jointe au dossier.
Madame le Maire de Carchetu-Brusticu rappelle que l'entretien des sentiers communaux revient aux communes.
- La modification de la fiche action « animation foncière et technique de rustaggio » (GC4) en « animation foncière et technique » pour permettre aux associations foncières de cibler cette animation sur les secteurs prioritaires qu'elles auront défini. Il est proposé de supprimer le 2eme paragraphe relatif à une gestion plus qu'à une animation. (Cf. annexe 2)

En 2017, en parallèle de l'animation foncière, l'ASL pourrait demander une aide au titre de la mesure 7.6.1 sur un ensemble de parcelles déjà adhérentes à l'ASL.

Programme d'animation 2017 :

- > **Animation du site (AN1)** : renseignement de l'outil SUDOCO, prise de contacts, organiser une réunion de COPIL, rédiger le compte-rendu de COPIL, sensibiliser à l'application du régime d'évaluation des incidences
- > **Communication et sensibilisation (VC1 et VC2)** : Réunion d'information, mise en place d'un panneau d'information à Carcheto-Brustico, conception d'un panneau pour Carpineto
- > **Animation foncière (GC4)** : Envoi de courriers et réunion d'information auprès des propriétaires de Carcheto-Brustico et Piobetta en lien avec l'ASL
- > **Restauration de la châtaigneraie (GC11)** : Chantiers bénévoles et soutien aux associations de propriétaires pour les demandes d'aides du PDRC mesure « d'aménagement pour la restauration et la préservation des espaces à haute valeur naturelle » (7.6.1)
- > **Suivi d'espèces patrimoniales (SC3)** : inventaires Punta mufraje et Punta Caldane (au moins une fois par an)
- > **Veille** : habitats aquatiques, espèces envahissantes, projets de sentiers et de panneaux

Questions diverses

Gérard Alfonsi pose la question de la communication concernant la Tortue d'Hermann qui a bien été observée à Piobetta notamment. Une mise à jour du DOCOB pourra évoquer sa présence, l'animateur pourra répondre aux questions concernant cette espèce mais n'accordera pas plus de temps à une information plus spécifique concernant cette espèce donc l'habitat est peu propice sur ce site Natura 2000.

Madame le maire de Carchetu a deux demandes :

- Comment savoir en cas d'observation de défrichement sur un terrain privé, s'il y a eu une autorisation par la DDTM2B ? Quel contact à la DDTM2B ?
- Qui a la responsabilité de l'entretien des cours d'eau ?

Réponses apportées :

1. Un défrichement suggère un changement de la nature du terrain, au moindre débroussaillage sur un terrain (afin de changer la nature) dont la surface de maquis alentour excède 2,25 hectares, une demande d'autorisation doit être remplie. La DDTM2B transmet l'arrêté d'autorisation de défrichement automatiquement à la mairie concernée.

2. Les propriétaires doivent entretenir jusqu'à la moitié du cours d'eau, les mairies doivent informer les habitants de cette obligation. Cette obligation d'entretien des cours devrait passer aux communes en 2017.

Nous apporterons d'autres éléments de réponse quand nous en saurons plus ultérieurement ou par les membres du COPIL.

Conclusion

La Présidence et le portage du COPIL restent à l'Etat.

La séance est levée.

RELEVÉ DE DÉCISION

1. Compte-rendu de COPIL octobre 2015, pas de remarques, validé
2. Projet de nouvelle fiche action GC11 et de modification de GC7 discutés, modifiés et validés
3. Bilan d'animation 2016 et synthèse des trois années d'animation discutés et validés
4. Le Programme d'animation 2017 discuté et validé

SUITE A DONNER

Le CEN Corse renvoie aux membres du COPIL, par mail, les éléments importants à valider (ci-dessus) demandant une réponse avec remarques éventuelles, sans réponse avant une certaine date, ces éléments seront considérés comme validés. Ce délai supplémentaire de relecture passé (23 janvier), l'ensemble des documents proposés sont considérés comme validés. Le bilan 2016 des lâchers de *Torymus sinensis* transmis par le GRPTCMC ont également été mis à disposition de l'ensemble des membres du COPIL.

La DREAL va lancer un nouvel appel d'offre pour les trois prochaines années d'animation Natura 2000.

Le prochain COPIL devra être organisé fin 2017/ début 2018 par le prochain animateur Natura 2000.

GC11	Restauration de l'habitat châtaigneraie (objectif patrimonial et paysager)				Priorité 1	
Thématique(s) de développement durable	- Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire					
Objectif(s) opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'état de conservation de la Châtaigneraie de certains secteurs préciblés - Valoriser le site Natura 2000 et le paysage - Améliorer ou préserver la gestion du site - Protéger la châtaigneraie de l'affouillement et du piétinement du bétail afin d'éviter l'asphyxie et l'érosion du sol 					
Documents visés			Mesure à coordonner avec :			
DOCOB, Guide des sylvicultures du châtaignier en Castagniccia			- GC4, GC5			
Habitats et espèces concernés	Habitats naturels IC		Espèces IC			
	châtaigneraies de la Corse (9260)		Néant			
Localisation - Périmètre d'application :			Superficie ou linéaire estimé :			
Secteur définis, parcelles dont les propriétaires ont donné leur accord			Secteurs, ciblés, proches des hameaux et villages			
Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre						
Description des opérations				Modalité de mise en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les arbres à préserver • Eclaircie par détourages des arbres choisis (rayon de 5 mètres au-delà de l'extrémité du houppier). Les produits de l'éclaircie pourront être transmis aux propriétaires • Mise en place d'une clôture autour de la parcelle ou par bouquet, afin d'éviter l'affouillement et le piétinement du sol par le bétail • Soins aux vieux arbres (seulement si nécessaire) • Amélioration ou création d'accès aux peuplements à restaurer (piste, sentier...) 				Type de mesure : Mesure non contractuelle - Mesure de gestion et conservation Financements : Mesure 7.6.1 du PDRC, OEC, Associations de propriétaires, DREAL		
Durée programmée		6 ans				
Calendrier de réalisation						
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
x	x	x	x	x	x	
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)			
- Etat de conservation de la Châtaigneraie - Amélioration de l'information des usagers sur la sensibilité écologique de ce milieu et du type de gestion appropriée			- Photos des travaux - Factures éventuelles			
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Maître(s) d'œuvre potentiel(s)			
Associations de propriétaires			Entreprises locales, entrepreneurs, Associations de propriétaires			
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles				Coût		
Eclaircie par détourage				XXX €/ha		
Mise en place d'une clôture				XXX €/mètre linéaire		
Estimation du coût de l'action pour 6 ans				A chiffrer ultérieurement		

GC4	Animation foncière et technique				Priorité 1	
Thématique(s) de développement durable	- Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire					
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer ou préserver l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire - Améliorer ou préserver la gestion du site 					
Documents visés			Mesure à coordonner avec :			
DOCOB			- GC5, GC6, GC7, GC8, GC11			
Habitats et espèces concernés :		Habitats	Espèces			
Chênaie verte, châtaigneraie						
Localisation - Périmètre d'application :					Superficie concernée :	
Cf. carte du prédiagnostic CRPF p.38 et carte ci-jointe					Entre 80 et 130 ha	
Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre						
Description des opérations					Type de mesure : variable	
<p>Selon les secteurs prioritaires définis par les associations de propriétaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude foncière ou mise à jour du foncier ; - envoi de courriers d'information et organisation de réunion d'information auprès des propriétaires - encourager les propriétaires vers des formes de gestion durable privées (PSG) ou de regroupement foncier (associations de propriétaires) ; - aider les associations foncières lors de demandes de financement (en lien avec la fiche action GC11); 					<p>Financement : PNRC, OEC, Commune de Carcheto-Brustico, ministère en charge de l'écologie, PDRC (mesure 7.6.1), Dispositif CTC d'accompagnement des AFP, DREAL (animation Natura 2000 ou demande parallèle)</p>	
Durée programmée					5 ans	
Calendrier de réalisation						
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
X	X	X	X	X	X	
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)			
- Conservation des espèces et des habitats			- surface engagée en gestion durable			
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Maître(s) d'œuvre potentiel(s)			
Commune, association de propriétaires			Structure animatrice, association, bureau d'étude, commune			
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles						
Animation foncière environ 12 jours/an					4200 - 10000 euros/an	
Estimation du coût de l'action pour 6 ans					4200 - 10000 euros/an	